Qonto

Augmentation de capital

Conditions générales de service

Version en date du 17 novembre 2026.

1. Préambule

Qonto, société anonyme au capital social de 301 195,43€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 489 626 et dont le siège social se situe 6 impasse Bonne Nouvelle 75010 Paris (France), agréée par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'établissement de crédit au sens de l'article L.511-1 du code monétaire et financier, CIB 16958 (« **Qonto** ») par le biais de sa plateforme www.qonto.com (« **plateforme Qonto** ») un service d'augmentation du capital social pour les sociétés immatriculées en France proposés par Qonto aux sociétés en formations et aux sociétés commerciales immatriculées en France.

Pour proposer ces services, Qonto fait notamment appel à des Notaires pour la séquestration des souscriptions et l'émission d'un certificat de dépôt (« **Notaire** »).

Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales par le biais de ses mandataires sociaux autorisés en cochant la case correspondante lors de son inscription. Le Client doit communiquer les présentes conditions d'utilisation du service à tout souscripteur.

Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de service en cochant la case correspondante lors du renseignement de sa demande par le biais du formulaire en mis à disposition sur l'Espace Personnel du Client.

Sur sa demande, un devis pour la réalisation de l'opération lui est proposé en ligne.

2. Description du service proposé

Qonto propose à son Client de l'assister dans ses démarches de dépôt de capital social afin de lui permettre d'obtenir, à distance, un certificat de dépôt nécessaire à l'enregistrement d'une modification de capital social de sa société et la libération des fonds du dépôt de capital après rédaction du procès verbal de constatation de l'augmentation de capital.

Dans ce cadre, Qonto propose au Client d'effectuer pour son compte les tâches suivantes :

Collecte des pièces justificatives nécessaires au dépôt des fonds d'augmentation de capital et à la libération des fonds :

→ société réalisant l'augmentation : statuts à jour, Kbis daté de moins de 3 mois et procès-verbal de décision.

→ souscripteurs personnes morales : Kbis daté de moins de 3 mois.

→ souscripteurs personnes physiques : Pièce d'identité en cours de validité.

- Vérification des informations et pièces justificatives fournies.
- Assistance du Client en cas d'incomplétude ou de non-conformité des dossiers de souscription.
- Ouverture d'un compte séquestre temporaire auprès de l'étude notariale en charge de la réception des souscriptions par virement SEPA ou SWIFT sur un IBAN dédié.
- Transmission au titulaire du compte un RIB associé au compte séquestre notarial.

⚠ Le virement de chaque souscripteur doit impérativement parvenir du compte personnel de chacun desdits souscripteurs pour les personnes physiques et du compte professionnel au nom de chacun desdits souscripteurs pour les personnes morales. **L'usage du compte personnel est strictement limité aux opérations de dépôt et d'augmentation de capital.**

Après réception de la totalité des souscriptions et documents requis par le Notaire, transmission au Client d'un certificat numérique de dépôt de capital, signé par le Notaire et qui mentionne la répartition des fonds entre les différents souscripteurs, le cas échéant, ainsi que la date de réception des fonds par le Notaire.

Libération par le Notaire des fonds de l'augmentation de capital sur le compte de la société ouvert dans les livres de Qonto, dans un délai de 3 jours ouvrés suite à la réception de l'attestation de

parution dans un journal d'annonces légales (JAL), sauf obligation légale imposant à Qonto ou au Notaire de réaliser des diligences supplémentaires.

3. Informations importantes

Veuillez noter que Qonto accepte exclusivement les apports en numéraires dans le cadre du service d'augmentation du capital social. Qonto se réserve le droit de refuser tout dossier d'augmentation du capital social. Qonto se réserve également le droit de demander tous documents complémentaires dans le cadre de ses vérifications réglementaires.

4. Conditions tarifaires

Sur la base des informations transmises par le Client, Qonto propose un devis au Client pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital social. Ce devis prend notamment en compte la complexité de l'opération, le nombre de souscripteurs, la provenance des souscriptions ou encore le montant total de l'augmentation de capital social.

Ce devis n'est valable qu'à la condition (i) d'avoir été accepté par le Client et (ii) que ces éléments déterminant du prix proposé ne soient pas modifiés après l'acceptation du devis. Dans ce cas, Qonto soumet un devis rectificatif au Client.

Le paiement du service Qonto augmentation de capital est effectué par prélèvement automatique sur le compte Qonto réalisant l'augmentation de capital au moment de la demande de libération des fonds auprès du Notaire.

5. Droit de rétractation

En acceptant les présentes Conditions générales de services, le Client reconnaît expressément qu'il ne bénéficie pas d'un droit de rétractation conformément au droit applicable et accepte sans réserve les modalités d'annulation et de remboursement ci-dessous.

6. Modalités de remboursement

Le Client a la possibilité d'abandonner la procédure d'augmentation de capital à tout moment, toutefois les frais de procédure seront dus une fois le certificat de dépôt édité, signé et mis à disposition par Qonto.

Le paiement du service Qonto augmentation de capital est effectué par prélèvement automatique sur le compte Qonto réalisant l'augmentation de capital au moment de la demande de libération des fonds auprès du Notaire.

7. Droit de rétractation

En acceptant les présentes Conditions générales de services, le Client reconnaît expressément qu'il ne bénéficie pas d'un droit de rétractation conformément au droit applicable et accepte sans réserve les modalités d'annulation et de remboursement ci-dessous.

8. Modalités de remboursement

Le Client a la possibilité d'abandonner la procédure d'augmentation de capital à tout moment, toutefois les frais de procédure seront dus une fois le certificat de dépôt édité, signé et mis à disposition par Qonto.

Qonto